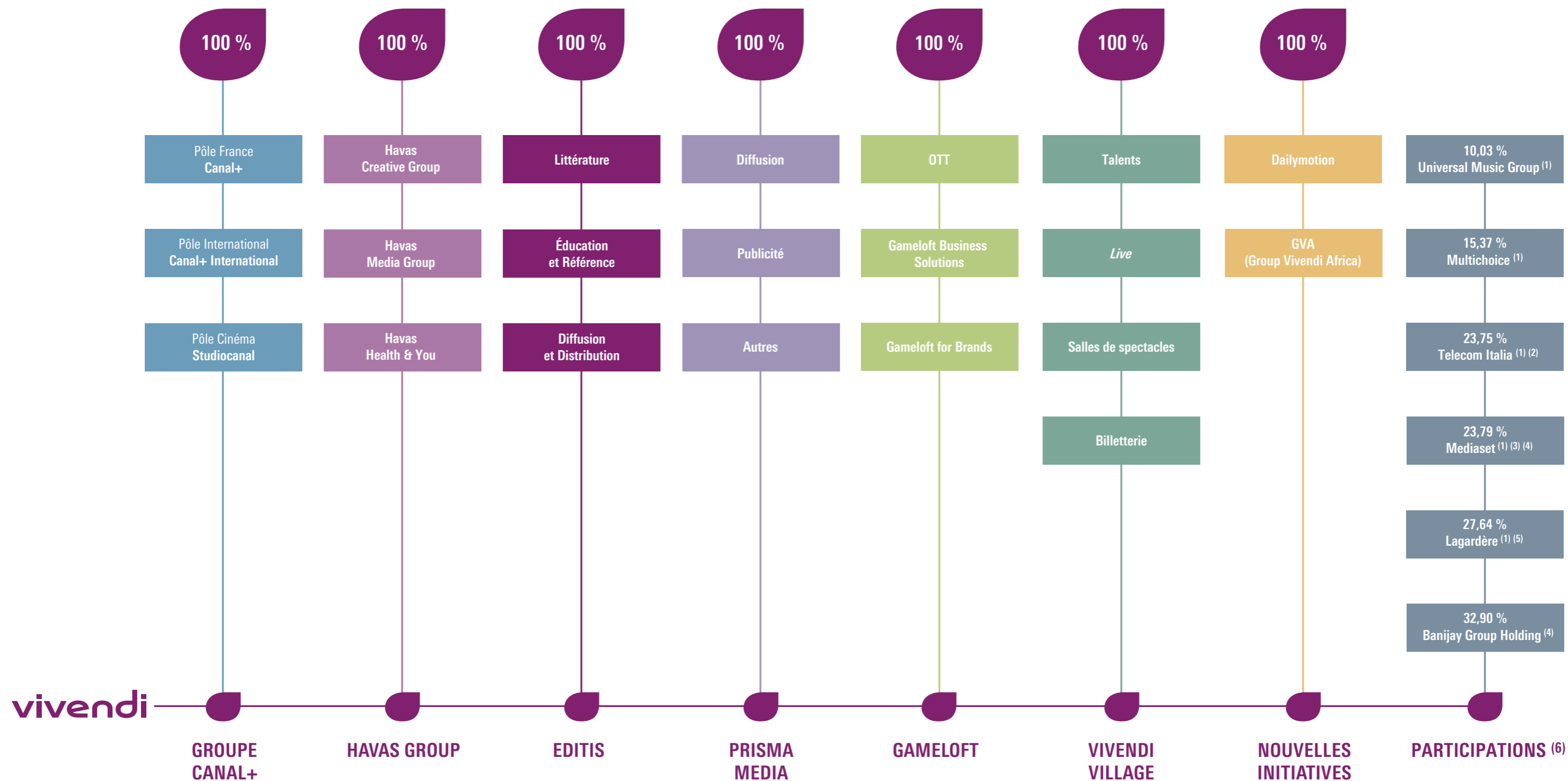


ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ AU 30 SEPTEMBRE 2021



(1) Société cotée.

(2) Sur la base du nombre total d'actions ordinaires avec droits de vote.

(3) A la suite de l'accord transactionnel entre Vivendi, Fininvest et Mediaset finalisé le 22 juillet 2021, Vivendi s'est engagé à céder sur le marché, sur une période de cinq ans, la totalité de la participation de 19,18 % dans Mediaset détenue par Simon Fiduciaria. Fininvest a acquis 5 % du capital de Mediaset, détenu directement par Vivendi, qui reste actionnaire de Mediaset à hauteur de sa part résiduelle de 4,61 % qu'il sera libre de conserver ou de vendre à tout moment.

(4) Du capital (% d'intérêt).

(5) Sous réserve des autorisations réglementaires, Vivendi détiendra 45,1 % du capital et 36,1 % des droits de vote de Lagardère SA d'ici au 15 décembre 2022, à la suite de l'offre d'Amber Capital à Vivendi, qui a été acceptée par le Conseil de surveillance de Vivendi le 15 septembre 2021, d'acquiescer sa participation dans Lagardère.

(6) Taux de contrôle au 30 septembre 2021.